



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-037

Objet : Approbation du nouveau plan de financement relatif à l'opération de « Résorption de L'Habitat Spontané (RHS) Crochemort et Redoute - Commune du Lorrain : Réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif – Avenant n°1 à la convention entre l'Agence des 50 Pas géométriques et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération n° CC-12-2020-191 du 17 décembre 2020 relatif à l'approbation de la Convention entre l'Agence des 50 pas et CAP Nord Martinique - Opération Crochemort et Redoute au Lorrain ;

Vu l'extrait de délibération n° BC-09-2021-147 relatif à la modification du plan de financement pour l'opération « Réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif » - Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) Crochemort et Redoute de la Commune du Lorrain – Convention entre l'Agence des 50 Pas géométriques et CAP Nord Martinique ;

Considérant que dans le cadre de son programme de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS), l'Agence des 50 Pas a transmis en 2019 à CAP Nord Martinique les résultats des investigations menées pour des travaux de réfection des réseaux aux quartiers Redoute et Crochemort au Lorrain. Le programme des travaux de la RHS consistait en :

- La modernisation et la requalification de la voirie,
- La reprise des réseaux d'eau, de téléphone, d'électricité,
- Le renforcement du réseau existant d'assainissement des eaux usées,
- L'aménagement paysager.

Considérant que CAP Nord Martinique a compétence en matière de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées ;

Considérant que les deux maîtres d'ouvrage, constatant leurs compétences et l'intérêt d'un partenariat pour l'opération RHS menée par l'Agence des 50 Pas Géométriques, ont convenu de s'associer dans le cadre d'une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux eau et assainissement, à l'Agence des 50 Pas Géométriques.

La convention confie à l'Agence des 50 Pas Géométriques :

- La réalisation des travaux de modernisation du réseau d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des eaux usées aux quartiers Crochemort et Redoute,
- Les études et les travaux de réhabilitation du réseau de collecte et de refoulement des eaux usées à Crochemort.

Pour un montant de l'opération estimé à : 497 983,22 € TTC ;

Considérant le plan de financement initial :

- CAP Nord Martinique : 314 169,85 € TTC (soit 63% du montant total de l'opération),
- Agence des 50 Pas Géométriques : 183 813,37 € TTC (soit 37% du montant total de l'opération).

Considérant que par courrier du 10 Août 2021, l'Agence des 50 Pas a fait part à CAP NORD Martinique, des coûts réels de prestations (maitrise d'œuvre et travaux) après négociations et mise au point des marchés. Ainsi, le coût de l'opération est passé de 497 983,22 € TTC à 551 893,83 € TTC, soit un surcoût de 53 910,61 € TTC (+11% environ) ;

Considérant que l'Agence des 50 Pas Géométriques a indiqué ne pas « solliciter une modification des engagements financiers de CAP Nord Martinique » par rapport à ceux inscrits dans la convention du 11 mars 2021 ;

Considérant que par un courrier du 13 Août 2021, l'Agence des 50 Pas Géométriques a sollicité l'ODE pour une prise en charge du surcoût de 53 910,61 € ;

Considérant que par souci de transparence et pour faciliter la prise en charge aux plans comptable et financier, des dépenses incombant à CAP Nord Martinique, une actualisation du plan de financement a été effectuée comme suit :

Coût réel de l'opération : 551 893,83 € TTC dont :

- Part CAP Nord Martinique : 314 169,25 € TTC (soit 57% du montant total de l'opération),
- Agence des 50 Pas Géométriques : 237 723,98 € TTC (soit 43 % du montant total de l'opération).

Le délai de l'opération demeure à ce stade inchangé ;

Considérant que l'avenant n°1 à la convention passée entre l'Agence des 50 Pas Géométriques et CAP Nord Martinique pour la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif aux quartiers Crochemort et Redoute sur la Commune du Lorrain, vise à ajouter au programme de travaux, la réparation et le renforcement d'une portion du réseau de collecte des eaux usées, de 250 ml, située au quartier Crochemort Haut.

Le montant de ces travaux complémentaires est estimé à 130 080,00 € HT, soit 141 136,80€TTC ;

Considérant que le plan de financement retenu est le suivant :

	Montant HT (en euros)	% du montant total de l'opération
Agence des 50 Pas	65 040,00	50,00
CTM	65 040,00	50,00
Total HT	130 080,00	100,00

Considérant que le coût total des travaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la RHS Crochemort et Redoute sur la Commune du Lorrain (convention initiale + avenant n°1) s'élève à : 638 737, 90 € répartis comme suit :

	Montant HT (en euros)	% du montant total de l'opération
CAP NORD MARTINIQUE	289 557, 46	45,30
Agence des 50 Pas	284 140,44	44,50
CTM	65 040,00	10,20
Total HT	638 737,90	100,00

Considérant que les membres de la Commission Eau et Assainissement réunis le mardi 31 janvier 2023, et les membres de la commission mixte subvention-finances réunis le 15 février 2023 ont émis un avis favorable sur :

- L'opportunité de réaliser les travaux, objet de l'avenant n°1,
- Le plan de financement proposé pour ces travaux.

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le nouveau plan de financement relatif à l'opération de « Résorption de L'Habitat Spontané (RHS) Crochemort et Redoute - Commune du Lorrain : Réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif – Avenant n°1 à la convention entre l'Agence des 50 Pas géométriques et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique » comme suit :

	Montant HT (en euros)	% du montant total de l'opération
CAP NORD MARTINIQUE	289 557, 46	45,30
Agence des 50 Pas	284 140,44	44,50
CTM	65 040,00	10,20
Total HT	638 737,90	100,00

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 12 avril 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT